

ABONNEMENT.
 Six mois 30 fr.
 Un an 55 fr.
 Trois mois 15 fr.

Poste :
 Un an 35 fr.
 Six mois 18 fr.
 Trois mois 10 fr.

On s'abonne :
 A SAUMUR, chez tous les Libraires.
 A PARIS, Chez DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 23.
 A. EWIG, Rue Flécher, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 30 c.
 Réclames, — 30
 Faits divers, — 75

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

19 Juillet 1880.

Chronique générale.

Nous appelons l'attention sur la démonstration présentée l'autre jour, par M^r Freppel, à la tribune de la Chambre, relativement au projet de M. Paul Bert. Il a été déjà dit, avec raison, que l'Évêque d'Angers avait éclairé d'un mot la loi sur la gratuité de l'enseignement primaire, présentée par ce citoyen vivisecteur et jésuitophile, d'accord avec le ministre Ferry. — Votre gratuité, a dit l'orateur, n'est pas gratuite, puisque vous remplacez la rétribution scolaire, obligatoire, pour quelques-uns seulement qui, s'ils ont la charge, en recueillent le profit, par une contribution forcée pour tous.

M. Jules Ferry s'est jeté dans de grands développements pour réfuter une objection si solide, et, comme toujours, a répondu à côté de la question. L'enseignement primaire, a-t-il dit, coûte, en moyenne, à chaque père de famille, 4 fr. 75 par mois; l'impôt ne lui coûtera que 20 centimes. Mais, d'abord, on demandera ces vingt centimes au père de famille qui n'a plus d'enfants à entretenir à l'école, ou, ce qui est moins juste encore, au citoyen qui n'a pas d'enfants, en un mot, à tous les citoyens. C'est donc un nouvel impôt. Toutes les réutations ministérielles et toute l'audace du théâtré républicain ne sauraient déguiser une chose si claire.

Ce nouvel impôt, il est vrai, se présente sous l'espèce la plus discrète, vingt centimes. Mais c'est la voie ouverte à d'autres déguisements ou entreprises du même genre qui seraient plus onéreux aux contribuables.

Par exemple, qu'on applique à l'enseignement secondaire la nouveauté introduite par nos imperturbables novateurs, à qui no-

tre argent ne coûte rien. Supposez que les pères de famille soient dispensés de verser aux caisses des lycées, c'est-à-dire de l'Etat, des pensions de 1,000, 1,200, 1,500 fr., qui seraient remplacés par ceux qui n'ont point de fils ou dont les fils sont des adultes. Alors ce serait bien plus de vingt centimes pour chacun de nous à verser. Alors nous nous apercevions une fois de plus que la République c'est l'argent des autres. M^r Freppel n'a pas abordé ce côté de la question. C'est dommage: il est si piquant, en ce temps-ci, de voir la figure des républicains qui s'entendent dire leurs vérités par un évêque!

La reconnaissance des amnisties envers le gouvernement commence à se faire sentir.

L'intransigeant, appréciant les travaux des Chambres qui viennent de se séparer, dit que leur compte est facile à faire! Un mot suffit pour l'établir. Rien rien absolument. — L'amnistie? — C'est la France qui l'a faite.

L'Égalité, organe des socialistes, répudie violemment toute solidarité avec la grande fête nationale du 14 juillet, et dit qu'il n'y aura rien de fait tant que le peuple n'aura pas pris les bastilles industrielles, c'est-à-dire la mine, les filatures, les usines, etc.

Voici la réponse des communards au vote de l'amnistie. C'est la conclusion d'une adresse aux prolétaires français :

« Nous poursuivrons et nous préparerons ensemble la suprême et dernière amnistie, l'amnistie plénière du prolétariat, définitivement émancipé par la Commune et la Révolution sociale. »

Ont signé : A. Alavoine, A. Andignoux, A. Clément, A. Chastel, Fournier (Nièvre), F. Gambon, F. Josselin, G. Leiraçais, Ed. Merlieux, L. Pindy.

On lit dans les Tablettes d'un Spectateur :

« Tout le monde a remarqué avec surprise le nombre considérable de joueurs d'orgue de Barbarie qui remplissaient les rues de Paris, le 14 juillet, occupés, depuis le commencement jusqu'à la fin de la journée, à moudre la Marseillaise, le Chant du Départ et autres refrains patriotiques.

« Ce serait une erreur d'attribuer à un mouvement spontané l'éclosion subite sur le pavé de la capitale de ces artistes ambulants.

« C'est par ordre du gouvernement que les joueurs d'orgue ont été réquisitionnés, et des postes leur ont été assignés pour toute la journée. »

M. Desprez, notre ambassadeur auprès du Vatican, qui était sur le point de prendre un congé pour revenir en France, a reçu l'ordre de ne pas s'absenter de Rome en ce moment.

A la seconde séance du congrès pour la fédération de tous les travailleurs lyonnais, groupes d'ouvriers socialistes, sociétés coopératives et chambres syndicales, etc., dans le but d'étudier les moyens les plus propres de réaliser l'idée juste dans la société, les orateurs ont demandé :

La suppression du salariat, la propriété collective, la suppression de l'héritage, enfin la révolution immédiate pour l'établissement de la collectivité.

M. Bardoux a déposé sur le bureau de la Chambre sa proposition tendant au rétablissement du scrutin de liste. Tous les départements, y compris les plus grands, comme la Seine et le Nord, seraient appelés à voter sur une liste unique. En outre, la base serait de 4 député par 70,000 habitants.

Voici le texte de la proposition :

« Art. 1^{er}. — Les membres de la Chambre des députés sont élus au scrutin de liste.

» Art. 2. — Chaque département élit le

nombre de députés qui lui est attribué par les tableaux annexés à la présente loi, à raison d'un député par 70,000 habitants, et en tenant compte de la fraction supérieure à 35,000 habitants.

» Néanmoins, lorsque le nombre des députés du département sera moindre que le nombre des arrondissements, il sera tenu compte de toute fraction inférieure à 70,000.

» Art. 3. — Le département forme une circonscription.

» Art. 4. — En cas de vacance par option, décès, démission ou autrement, le collège électoral ne sera réuni qu'autant que deux vacances se sont produites dans le même département.

» Art. 5. — Le vote pour chaque électeur est obligatoire.

» Art. 6. — Une ou plusieurs commissions, désignées par le conseil municipal dans chaque commune, statueront sur les cas d'excuse présentés verbalement ou par écrit.

» Un avertissement avec affiche à la porte de la mairie sera prononcé par la commission.

» La suspension des droits politiques pour une ou plusieurs élections, telles qu'elles soient, pourra être prononcée en cas de récidive, sauf appel, dans le délai de droit, devant le tribunal civil.

» Art. 7. — Il n'est rien changé au mode de représentation de l'Algérie et des colonies, ni aux autres dispositions qui ne sont pas contraires à la présente loi. »

D'après cette proposition, le nombre des députés serait de 536, soit un de plus qu'actuellement. Il y en aurait 527 pour la France proprement dite, 3 pour l'Algérie et 6 pour les colonies.

On sait que tout le parquet de la Cour de Limoges est démissionnaire. La lettre suivante de M. Belin, avocat général, fera connaître la cause de ces démissions et vraisemblablement de beaucoup d'autres.

« L'attitude du gouvernement dans la discussion du budget de la justice vient de

FRULLETON DE L'ÉCHO SAUMUROIS.

L'ORPHELINE DU 41^e

(Suite.)

La nuit était close, le chemin difficile; mais les chevaux du château qui n'avaient remporté ni la timbale, ni la montre d'or aux courses de Tréguier et de Guingamp, volaient. A la clarté de la lune, je vis bientôt surgir entre plusieurs rangées de chênes séculaires la résidence seigneuriale de Savignan. Un parc immense, ses bois, ses lacs, ses hautes futaies s'étendant à perte de vue derrière le château, bijou d'architecture rappelant Chenonceaux. C'était une copie réduite des tours, cheminées gothiques, girouettes en fer ouvragé, balconnade surplombant la façade, rinceaux, chiffres et autres merveilleuses ornements du palais de Thomas Boyer qui devint la propriété de Diane de Poitiers, en vertu du don de Henri II, et fut repris à la mort du donateur par Catherine de Médicis, en guise de cadeau royal.

Un jardin dessiné dans le goût français précédait le château. Sous le péristyle, un monsieur habillé de noir, ganté juste, prit mon nom et me pria de le suivre.

Il me fit traverser un long corridor, une succession de pièces splendides, et m'introduisit dans un salon où l'or, cette couleur harmonieuse, si douce à l'œil, si vive à la lumière, si expressive — elle est l'image de l'opulence — brillait sous toutes les formes.

L'ameublement, les tapis, les tentures, les bois des meubles, jusqu'aux grappes de raisins et aux feuilles de vigne de la frise et des bordures qui encadraient les quatre panneaux des murs enchâssant chacun une glace d'un seul morceau, étaient en jaunes d'or, ou dorés, ou d'or pur.

Assise dans un fauteuil blasonné, la baronne, point central d'un cercle antique, tenait cour plénière. De vieilles douairières, aux visages parcheminés, tricolaient en l'écoutant des chaussons pour les baby's chinois que leurs mandarins de parents exposent nus sur les fumiers de Pékin. Quelques dames moins âgées jouaient un whist que des partenaires complaisantes — les demoiselles de compagnie — avaient l'obligation de perdre sans en avoir l'air.

A l'autre extrémité du salon, de belles jeunes filles, d'élegants jeunes gens, de ravissantes jeunes femmes, épars en gracieux groupes, babillaient, comme des nichées de fauvettes et de roitelets, ce jargon français qui rend les banalités et les rires d'une conversation mondaine si souverainement aimables.

Le monsieur ganté juste m'annonça. Il se fit un silence. Les jolies lèvres ne murmurèrent plus qu'un sourire. Maint turban se dressa de curiosité.

Je saluai et me présentai à la baronne avec l'aisance que donne l'habitude du monde. La baronne m'adressa cérémonieusement une pompeuse phrase de bienvenue. Mais Régina, qui était auprès d'elle, me demanda assez simplement si j'avais fait un bon voyage? en quel état de santé j'avais laissé l'oncle Claude? si on avait reçu au Beuvlan des nouvelles de madame Merrey? Et après d'autres questions auxquelles je répondais tant bien que mal, car j'étais un peu intimidée par la froideur de la baronne, elle dit à madame Hervé, une des dames de compagnie, de me conduire à mon appartement.

Madame Hervé se leva de la table de jeu, voisine de nous. Je resaluai la baronne et la société et sortis, à sa suite, du salon. Les jeunes gens me rendirent très-légèrement mon salut, les turbans ne s'ébranlèrent pas. Il n'y eut à s'incliner que quelques vieux gentilshommes, derniers observateurs de l'antique politesse française, aujourd'hui rayée de nos mœurs.

La dame de compagnie, un flambeau à la main, me guida dans les dédales de l'interminable escalier qu'elle me fit monter, monter bien haut, si haut qu'on pût monter... Je comptai cent trente-sept marches : cent trente-sept coups d'âlène aux cœurs des gens sujets aux palpitations.

Les institutrices ne descendent pas, à Savignan, elle s'élève au-dessus du niveau de la mer.

Ma chambrette, proprement meublée, me réconcilia avec l'ascension. Une perse à bouquets tendait les murs; le parquet était bien ciré. Un bahut vitré renfermant des bibelots démodés, une armoire et une commode en chêne noirci par le temps, un piano carré et des chaises en velours d'Utrecht la décoraient. Un bon feu brûlait dans le cheminée.

Madame Hervé m'installa devant le feu et m'offrit un bouillon. Je le bus et me chauffai, car j'avais grand froid. Réconfortée, j'ouvris une malle que le valet de pied m'avait apportée, et débarrassai mes vêtements.

L'excellente dame m'aïda obligeamment à les suspendre dans la garde-robe et logea mon linge dans les tiroirs.

— J'habite la pièce contiguë, me dit-elle, si la solitude vous effraie, je laisserai ma porte entrouverte et je viendrai m'assurer cette nuit que vous dormez tranquillement.

— Laissez-la et venez, lui dis-je en la remerciant comme elle le méritait pour cette bonté, parce que je crains d'avoir peur dans une chambre si près du ciel, qu'en prêtant l'oreille on entend les saints du paradis chanter leur Hosanna.

Le lendemain, madame Hervé me réveilla très-tard, me fit déjeuner et me conduisit à la biblio-

faire aux magistrats du parquet une situation que je ne puis accepter.

» Dans la séance du 3 juillet, M. le député de Soland demandant des explications sur les instructions données aux procureurs généraux, a prononcé ces paroles :

« Il vous faut l'obéissance servile. Vous avez la prétention de dicter des conclusions d'audience à vos substituts, voilà ce que vous avez osé dire. Voilà vos instructions ; vous ne le nierez pas... »

» A cette mise en demeure, le gouvernement n'a rien répondu, laissant planer sur les magistrats du parquet le soupçon d'obéir servilement à ses instructions et d'être prêts à sacrifier leur conscience à leurs fonctions. Justement ému de ces paroles, vous avez, monsieur le procureur général, demandé à M. le garde des sceaux de dégager notre honneur de magistrat et de déclarer hautement que notre liberté d'appréciation, à l'audience, n'avait jamais été entravée; aucune satisfaction ne nous a été donnée.

» Je ne puis, dans de telles conditions, conserver mes fonctions; j'ai, en conséquence, l'honneur de vous prier de transmettre ma démission à M. le garde des sceaux. »

Parmi les officiers généraux qui assistaient à la fête du 14 juillet, à Paris, on remarquait le général de Launay, descendant du commandant de la Bastille qui fut assassiné.

Le *Salut public* de Lyon signale un petit fait qui prouve que des ordres avaient été donnés par l'administration pour exciter l'enthousiasme le jour de la fête nationale.

Dans les environs du pont du Palais, un soldat s'avance vers une buvette et demande à boire. Il était déjà dans un état d'ébriété très-caractérisé; le buvetier refuse de le servir.

Deux autres militaires s'approchent alors et interpellent le débitant, lui disant : Si vous ne servez pas, vous allez voir.

Le malheureux cède et verse un verre de vin à l'ivrogne, qui y trempe ses lèvres, puis envoi dans les airs le contenant et le contenu. L'un et l'autre tombent au milieu de la foule, aspergeant les voisins.

L'homme de la buvette, avisant alors deux gardiens de la paix, va les prier de s'interposer. Les deux sergents de ville toisent dédaigneusement le plaignant et lui répondent d'un ton sévère :

« Vous n'êtes qu'un mauvais citoyen de ne pas donner à boire à un militaire qui a soif, un jour comme aujourd'hui ! »

Le débitant comprit, rentra chez lui et se tint coi.

Il y a eu mercredi à Paris des espèces de mascarades et de véritables travestissements, comme en voit en temps de carnaval.

Nous avons aperçu aux Champs-Élysées deux jeunes filles d'environ quatorze ans, conduites par leurs parents, qui avaient pour vêtement une sorte de camisole couleur de sang, avec le bonnet phrygien. Elles sym-

bolisaient la République rouge, c'est-à-dire la Commune.

Du reste, il y avait beaucoup de bonnets phrygiens, portés la plupart par de tout jeunes gens. Il y en avait de deux sortes : les uns sans enjolivement autre que la cocarde de rigueur; les autres avaient un liseré tricolore, mais tous du plus beau rouge, cela va sans dire.

Nous avons vu également une troupe de quinze ou vingt bergers et bergères, marchant en rang, militairement, avec drapeau en tête (pas de musique).

Que signifiait cette bergerie? Nous ne saurions le dire.

La journée a un peu tourné au mardi-gras. (Patrie.)

Chronique militaire.

UNE MALADRESSE.

Beaucoup de journaux ont entretenu leurs lecteurs de deux circulaires émanant de M. le général Farre. Il s'agit de voyages d'explorations et d'études qui seraient faits à l'étranger, en temps de paix, par des officiers de tous grades et de toutes armes.

Ces circulaires sont confidentielles. Ceci veut dire que, dans la pensée de celui qui les a rédigées, elles n'auraient point dû tomber dans le domaine public ni être connues du profane vulgaire.

Mais l'administration de la guerre a tellement abusé, depuis dix ans, des confidences, que personne ne tient plus aujourd'hui aucun compte de ses recommandations, même lorsqu'elles sont fondées, comme il arrive dans le cas actuel.

Quoi qu'il en soit, M. le général Farre rappelle d'abord que nous avons vécu longtemps dans l'ignorance de ce qui se passe au-delà de nos frontières, et que, quand survinrent les événements de 1870, nous étions insuffisamment renseignés sur l'état militaire des puissances que l'on supposait devoir prendre part à la guerre pour ou contre nous.

Le ministre attribue cet état de choses à une disposition réglementaire alors en vigueur, et aux termes de laquelle les officiers sollicitant l'autorisation de voyager à l'étranger devaient, au préalable, renoncer à tout droit à la solde pendant la durée de leur absence.

Cette disposition a été rapportée par M. de Cissey en 1872. Malgré cela, nos officiers ont continué à ne voyager que fort peu, parce qu'ils sont généralement pauvres et que leur solde est insuffisante, surtout dans les grades subalternes, pour couvrir les frais de voyages d'instruction.

Le ministre a décidé, en conséquence, qu'à l'avenir, des frais supplémentaires de route seraient alloués aux officiers demandant à voyager à l'étranger; chaque année, des propositions régulières seront faites dans ce but par les commandants de corps d'armée, en faveur des officiers qui seront jugés susceptibles de remplir convenablement les missions d'exploration que le ministre jugerait à propos de leur confier.

de l'étranger; se défier des contrefaçons.

» Chose surprenante, ce sujet éternel est éternellement intéressant, parce qu'il est pathétique, et que le pathétique dans le vrai, dans les simples événements d'une vie d'enfant, produit sur nous une impression profonde. Les souffrances de l'homme nous laissent plus froids. L'homme a souvent péché: il expie. Mais l'innocence, qui ignore ce que c'est que l'espérance et le souvenir, les passions et les vertus, ne devrait, pure comme les anges, connaître ici-bas que sérénité et que paix. Nous ne pouvons voir, sans être émus, les pleurs d'un petit enfant à peine né... Ah mon Dieu! madame Hervé, voyez, voyez donc! M. de Savors!...

A mon exclamation, les convives tournèrent leurs regards dans la direction des miens, fixés sur la baie de la porte de la salle à manger, et virent le visage qui me fascinait. Transportés d'étonnement, ils s'écrièrent de même :

— M. de Savors! le comte de Savors! Maurice de Savors!...

Hôte et parents coururent assiéger le voyageur. Il y eut un moment de confusion, de joyeux tumulte. On l'accablait de questions, on l'interrogeait. C'étaient des cris de surprise, des effusions, des tendresses sans fin. Le comte paraissait heureux de cet accueil. Il souriait à ses amis, les remerciait et répondait par un serrement de main cordial à

leurs démonstrations d'amitié.

J'étais restée à ma place. L'étiquette me l'ordonnait, la prudence également.

L'ami que l'on retrouve n'est pas toujours l'ami que l'on a quitté. M. de Savors pouvait parfaitement m'avoir oubliée, ne plus me reconnaître... ou ne m'accorder chez lui, dans sa famille, aucune attention particulière.

Je m'attendais à son indifférence. Mais les cris de surprise apaisés, les effusions atténuées, il brisa la ligne des assisements, promena les yeux dans la salle, m'aperçut et vint me présenter ses hommages.

Que n'étions-nous au Beuvray? Seuls! je lui aurais exprimé ma joie de le revoir, d'être reconnue de lui. Devant cette noble société qui s'en fût moquée, je la dissimulai et dis le plus froidement que je pus :

— Je suis depuis hier à Savignac, monsieur le comte, vous ne le saviez pas.

— Je le savais, fit-il.

Je rougis; car l'expression avec laquelle il accueillait sa réponse ajoutait : et c'est pour cela que j'arrive.

(A suivre.)

AUGUSTA COUPRY.

Chronique locale et de l'Ouest.

Les premiers renseignements que nous avons recueillis sur le terrible orage de vendredi soir, sont malheureusement encore au-dessous de la vérité.

Les désastres sont incalculables. La grêle a ravagé vingt-sept communes de notre arrondissement : la Fosse-de-Tigné, Cernusson, Aubigné, Trémont, Saint-Georges-Châtelais, Concourson, Soulanges, les Verchers, Doué, Douces, Brossay, le Puy-Notre-Dame, le Vaudelney, Courchamps, le Coudray, Artannes, Montreuil-Bellay, Méron, Saint-Just-sur-Dive, Brézé, Saint-Cyr, Chacé, Fontevault, Montsoreau, Turquant, Parnay et Souzay.

Les communes de Morton, Saix et Roiffé, du département de la Vienne, ont été également fort éprouvées, ainsi que Candès, Saint-Germain et Couziers, en Indre-et-Loire.

Pour beaucoup, c'est une ruine totale: il n'y a aucun espoir de récolte; tout a été broyé sous des grêlons de la grosseur d'œufs de poule. Samedi soir, il nous en a été présenté à Saumur qui avaient encore le volume d'une grosse noix. Bien des volailles, oies, canards, surpris dans les fermes, ont été tués sur le coup. On parle d'un jeune homme de Montreuil-Bellay qui aurait été atteint par les grêlons et serait très-mal des suites de ses blessures et de l'émotion qu'il a ressentie.

Dans beaucoup de communes, il ne reste presque pas de vitres aux maisons.

Les environs de Saumur n'ont pas été seuls éprouvés par la grêle dans la soirée de vendredi.

On écrit de Chinon qu'un orage épouvantable a éclaté entre six et sept heures sur la ville. Malheureusement la grêle s'est mise de la partie, et beaucoup de vignes ont été gra-

vement éprouvées; les grêlons étaient très-gros, beaucoup pesaient de 20 à 30 et même 40 grammes. Les dégâts sont considérables.

A Nantes, dit l'*Espérance du peuple*, l'orage, qui avait commencé vendredi matin, a éclaté tout-à-coup au soir. Après une averse, un coup de tonnerre terrible a ébranlé les maisons.

La foudre est tombée rue Guépin, dans la cour de la maison portant le n° 4, et a brisé un carreau à une fenêtre du 4^e étage; elle s'est ensuite dirigée sur le paratonnerre du clocher de Saint-Nicolas, où la chaîne de conduite a été bossuée; on croit que le fluide a été se perdre dans l'Érdre, près du pont de l'Écluse.

La foudre a également frappé une maison près le collège Saint-Stanislas, sans occasionner de dommage.

Cet orage éclatait en même temps sur les communes du Pallet, Saint-Fiacre, le Haut-Fouassière, Monnières et Gorges. Pendant une demi-heure, il a été terrible; des grêlons énormes ont brisé les carreaux des fenêtres d'un très-grand nombre de maisons. On craint de grands désastres dans les vignes, qui étaient toutes dépamprées après cette averse de grêlons gros comme des œufs.

A Saint-Joachim, la foudre a tué un homme et une vache.

Saint-Nicolas-de-Bourgueil. — Jeudi dernier, vers deux heures du matin, la foudre est tombée sur un corps de bâtiments, à Vaux, commune de Saint-Nicolas-de-Bourgueil, et a déterminé un incendie. La toiture, ainsi que les fourrages et autres objets placés dans les greniers, ont été détruits.

Les habitants de la maison ont pu sauver leur ménage et faire sortir les bestiaux de leurs écuries.

On évalue à 5,200 fr. environ la perte occasionnée par ce sinistre.

Parmi les nombreuses lois insérées hier au *Journal officiel*, nous remarquons la loi abrogeant le décret du 29 décembre 1867 sur les cafés, cabarets et débits de boissons.

Les conseils d'arrondissement se réuniront le mardi 10 août pour la première partie de leur session, dont la durée est fixée à trois jours.

Il se réuniront le lundi 20 septembre pour la seconde partie de leur session, qui ne pourra durer plus de cinq jours.

On se rappelle que la musique du 136^e de ligne avait exécuté pour la première fois, l'an dernier, à Saumur, la *Marseillaise*, à l'occasion d'une petite revue passée devant l'hôtel Budan.

Nous apprenons que cette même musique, qui depuis n'avait jamais fait entendre l'air dit national, l'a exécuté le 14 juillet à Cholet pour la seconde fois. — Heureux Choletais!

TOURS.

Les journaux ont annoncé la mise en disponibilité de M. le général de Gramont.

Nous 1
dre-et-
» M.
de la R
en disp
général
sion d'
» C
dant la
remen
porté
choffen
de l'épa
» B
mont s
foyers;
de ses
sa vie
» Ce
pensé p
» T
nemen
En effe
vient d
d'Honn
jours a
dispon
» L
quencé
de son
général
bien lé
l'objet.
Sou
publié
vantes
» E
niers
Musée
qui av
prise
trouvé
vre pr
sur no
petits
envoyé
4793.
» Il
ler de
sait pa
tionale
Du jou
mier c
Pailloy
plus in
de la F
lification
mais a
» C
gé fut
pierre
qui, r
dans l
puiss
rappel
la ha
Vers l
les ad
distric
timétr
Louis
nateur
triste.
» C
XVI,
deau
admin
» I
Ville
passe
chien
porte
bras,
lant,
révéré
muni
retra
» Mal
les a
juillet
d'Ind
tion,
quell
qui e
pière
» ment
prosc
par p
plus
riatic

Nous lisons à ce sujet dans le *Messageur d'Indre-et-Loire* :

« M. le général Farre, ministre de la guerre de la République française, vient de mettre en disponibilité le comte Alfred de Gramont, en disponibilité de brigade commandant la subdivision d'infanterie à Tours.

« Celui-ci, blessé une première fois pendant la campagne de Crimée, le fut très grièvement en Italie et eut enfin un bras emporté par un obus à la bataille de Reischaffen, ce qui nécessita la désarticulation de l'épaule.

« Bien d'autres que le général de Gramont se seraient alors retirés dans leurs foyers ; mais le brave amputé, non content de ses trois blessures, désirait encore donner sa vie pour la défense de son pays.

« Cet admirable dévouement a été récompensé par la mise en disponibilité.

« Toutefois, il semblerait que le gouvernement ait compris l'odieux de cette mesure. En effet, par une heureuse contradiction, il vient de nommer grand-officier de la Légion d'Honneur l'héroïque général que quelques jours auparavant il frappait d'une mise en disponibilité.

« Laissons le gouvernement à ses inconséquences et aux méprisables préoccupations de son esprit de coterie, et félicitons M. le général comte de Gramont de la tardive mais bien légitime distinction dont il vient d'être l'objet. »

Souvenirs de la Bastille.

Sous ce titre, le *Journal d'Indre-et-Loire* a publié, la semaine dernière, les lignes suivantes :

« En cherchant avec soin dans les greniers de la Préfecture, de la Mairie ou du Musée de Tours, les organisateurs de la fête, qui avait pour but de rappeler la prétendue prise de la Bastille, auraient probablement trouvé un élément d'intérêt à ajouter au pauvre programme que nous avons vu affiché sur nos murs. Nous voulons parler de deux petits modèles de la Bastille, qui ont été envoyés à Tours, l'un en 1789, l'autre en 1793.

« Il n'est personne qui n'ait entendu parler de Palloy, ce maçon ou architecte, on ne sait pas bien au juste, à qui l'Assemblée nationale adjugea la démolition de la Bastille. Du jour où ses ouvriers donnèrent le premier coup de pioche au pied du monument, Palloy se considéra comme le républicain le plus important de France, comme le héros de la Révolution. Il ajouta à son nom la qualification de *patriote*, et depuis il ne signa jamais autrement que le *patriote Palloy*.

« Quand la démolition dont il était chargé fut achevée, il s'imagina de faire, avec les pierres de la forteresse, des petites bastilles qui, répandues sur le sol français, devaient, dans la pensée de ce naïf maçon, contribuer puissamment, par les souvenirs qu'elles rappelaient, à entretenir, parmi le peuple, la haine et l'exaltation pour les despotes. Vers la fin de 1789, il en envoya à toutes les administrations de département et de district. Ces *Bastilles*, hautes de 30 à 40 centimètres, portaient sur une face l'effigie de Louis XVI, et sur une autre le nom du donateur avec l'inévitable qualification de *patriote*.

« Quelque temps après la mort de Louis XVI, Palloy éprouva le besoin de faire cadeau de nouvelles *Bastilles* aux principales administrations.

« Il se présenta d'abord à l'Hôtel-de-Ville de Paris, où il fut reçu (que l'on nous passe cette expression populaire) comme un chien dans un jeu de quilles. On le mit à la porte, avec la pierre qu'il portait dans ses bras, et la chronique ajoute qu'en s'en allant, il faillit recevoir, par derrière, un irrévérencieux coup de botte qu'un officier municipal lui adressait, pour accélérer sa retraite.

« Mais Palloy était un homme entêté. Mal accueilli de ce côté, il se retourna vers les administrations de province, et, le 28 juillet 1793, il annonça au Conseil général d'Indre-et-Loire qu'il tenait à sa disposition, à Paris, une seconde *Bastille*, sur laquelle on avait gravé les *Droits de l'homme* et qui était destinée à remplacer la première pierre, portant l'effigie de Louis XVI.

« Le Conseil général de notre département se composait alors d'hommes qui, presque tous, avaient eu des attaches avec le gouvernement déchu. Devenus républicains par peur ou par ambition, sauf à arborer plus tard d'autres couleurs, suivant les variations de la girouette politique, ces admi-

nistrateurs se laissèrent aller à une explosion de joie délirante, en apprenant la bonne nouvelle transmise par Palloy. Ils expédièrent à Paris un des leurs, pour remercier d'abord le maçon patriote, ensuite pour apporter à Tours la précieuse pierre.

« La petite Bastille fut reçue en séance du Conseil général, le 1^{er} septembre 1793. Quatre discours, qui n'étaient que de plats et ridicules hommages adressés à l'exécrable gouvernement sous lequel gémissait la France, noyées dans le sang et dans les larmes, saluèrent l'entrée du cadeau de Palloy. La petite Bastille, ornée de quatre vers stupides et évidemment fabriqués à coups de truelle, fut déposée dans l'endroit le plus apparent de la salle des séances.

« Mais, peu de temps après, le vent ayant changé, les administrateurs firent enlever leur Bastille et la reléguèrent on ne sait dans quel endroit.

« A-t-elle été déposée dans les combles de la Préfecture ou dans ceux de la Mairie? Ou bien, mieux inspirés, MM. les administrateurs l'auraient-ils fait jeter dans le panier aux ordures? C'est ce que nous ignorons.

« Si l'on veut savoir maintenant ce que devint le généreux donateur, le patriote Palloy, nous ajouterons qu'il mourut le 19 janvier 1833. Comme bien d'autres soi-disant républicains, il se coucha à plat ventre devant les gouvernements qui se succédèrent après la République. Il fit des couplets en l'honneur de Louis XVIII, de Charles X et de Louis-Philippe, et, s'il ne se mit pas à genoux devant d'autres gouvernements, c'est que la mort ne lui en donna pas la permission. »

NIORT.

L'enthousiasme républicain n'a pas brillé à Niort d'un vif éclat à l'occasion de la fête du 14.

Comme partout, si l'on retranche les maisons habitées par les peureux, par les fonctionnaires, celles des marchands de vin, les cafés, les débits de tabac, les auberges, il n'y avait pas cinquante maisons pavisées et illuminées.

Inutile d'ajouter que les feuilles rouges ont mené effrontément, en disant qu'on avait intimidé les commerçants, en les menaçant de leur retirer leur clientèle, s'ils mettaient un drapeau à leur fenêtre. Comme toujours, pour justifier leur défaite, ils emploient l'arme qui leur est habituelle, la calomnie. Ces journaux eussent été plutôt dans le vrai en disant que certains établissements n'ont arboré que dans la crainte de déplaire à leur clientèle républicaine.

La fête du soir a été cependant très-belle à Niort, mais elle est restée une fête exclusivement officielle, et le peuple s'y est mêlé sans enthousiasme.

La date du 14 juillet ne disait rien aux masses populaires. Elles se sont déplacées, sont venues admirer les illuminations, mais cette fête de la République ne leur a enlevé aucune de leurs appréhensions pour l'avenir, aucune de leurs souffrances présentes.

LAVAL.

La fête est terminée; les lampions sont éteints. Il ne reste plus aujourd'hui que la carte à payer des frais de la célébration de cet anniversaire du 14 juillet 1789, qui ne rappelle que des faits de vol, de trahison, de pillage et d'assassinats.

Les Lavallois ont vu mercredi s'en aller en feu et en fumée les 10,000 fr. que la municipalité a pris dans leurs poches pour célébrer ce glorieux anniversaire que, sur la proposition de MM. Raspail et Barodet, nos Chambres ont accepté comme *fête nationale*.

Cette fête soi-disant nationale a fait à Laval un fiasco complet. En dehors des maisons occupées par les fonctionnaires, les agents ou employés de l'administration, les cafés et bureaux de tabac, à peine en comptait-on une quinzaine de pavisées ou d'illuminées.

Quelques individus en goguette poussaient, il est vrai, de temps à autre, le cri de « Vive la République! » mais ce cri ne trouvait pas d'écho. L'un d'eux, établi sur le balcon d'un café, excitait les rires et les quolibets des passants qu'il invitait d'une voix éraillée à crier avec lui. « Mais, criez donc, » disait-il. On se bornait à hausser les épaules.

Si les organisateurs de la fête pensent avoir à se féliciter du résultat qu'ils ont obtenu, ce ne peut être que vers onze heures du soir, lors de la retraite aux flambeaux. Ah!

là, il faut le reconnaître, la fête du 14 juillet est devenue vraiment républicaine.

Cent ou deux-cents femmes, qui paraissent être pour la plupart des ouvrières de fabrique, plus ou moins légèrement prises de boisson, précédaient, bras dessus bras dessous, la musique, en criant à tue tête le refrain de la *Marseillaise* avec une variation du *Ca ira*.

On se disait, en les voyant passer ainsi débraillées : Ce sont là les *futures tricoteuses*.

Voilà comment a été célébrée à Laval la fête du 14 juillet. Elle ne peut inspirer que le dégoût. (*Indépendant de l'Ouest.*)

Publications de mariage.

Ferdinand-Charles-Henri-Clément Griès, agent des travaux de l'État, de Montoire (Loir-et-Cher), et Louise Proust, sans profession, de Saumur.

Paul Sartoris, plâtrier, de Saumur, et Marguerite-Augustine Palatini, tailleur, de Nantes.

Marie-Augustin-Léopold Dessert, journalier (veuf), et Marie Loyeau, journalière, tous deux de Saumur.

VIVE L'ANJOU!

POLKA CHANTÉE

Paroles de M. A.-J. VERRIER, musique de M. X...

Dédiée à M. SINEAU, chef de musique au 77^e de ligne.

Nouvelle édition, pour PIANO et CHANT.

PRIX : 50 CENTIMES.

En vente, à Saumur, chez M. MERCIER-FISCHER, place de la Bilange.

Faits divers.

Parmi les nominations qui viennent d'être faites dans la Légion d'Honneur, on remarque le nom d'un simple facteur de la poste.

Il se nomme Gendre et il est facteur à Verdun-sur-Garonne.

Ce brave homme avait, en 1875, lors des terribles inondations de la Garonne, sauvé à lui seul plus de cent personnes qui se noyaient.

L'*Odenblatt*, d'Alsace, nous apprend qu'un habitant de Brunstatt a été condamné à un mark d'amende, pour avoir appelé un de ses concitoyens *Gambetta*, ce qui est, dit le jugement, « une insolente parole. » Qu'en dira le maître?

Un congrès de pompiers se tient cette année à Dresde, les 17, 18 et 19 juillet. Les dix-huit maîtres ramoneurs de cette ville y paraîtront dans leur costume de travail; seulement leur costume sera en velours noir, et la truelle ainsi que le fermail du ceinturon seront en argent massif.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, le 17 juillet. L'attitude de la Bourse est aussi brillante qu'on puisse le désirer. Elle doit son animation à l'abondance des capitaux disponibles qui s'emploient avec empressement dans toutes les bonnes valeurs.

Notre 5 0/0 oscille de 120 à 120.10; le Florin d'Autriche est à 76.50; l'Italien fait 85.30, puis 85.20.

Les titres de nos institutions de crédit sont très-bien tenus. On recherche d'une façon toute spéciale la Banque d'Escompte, la Banque Hypothécaire et la Société générale française de Crédit. Les achats se continuent sur le Crédit foncier égyptien qui se classe aux environs du cours de 615.

Le Crédit lyonnais est à 955; le Crédit foncier s'élève en clôture à 1,270.

La public des capitalistes réserve un accueil des plus favorables aux obligations créées par le gouvernement de Québec et qui se présentent sous le patronage de la Banque de Paris. C'est un fond d'Etat rapportant plus de 4 1/2 0/0.

Il y a beaucoup de mouvement sur les bons privilégiés de l'Assurance financière. Ces titres présentent un triple avantage : ils donnent un revenu élevé, ils sont parfaitement garantis, et ils sont remboursables avec une prime qui représente six fois le prix d'achat.

Caisse d'épargne de Saumur.

Séance du 18 juillet 1880.

Versements de 108 déposants (13 nouveaux), 18,699 fr. » » c.

Remboursements, 20,061 fr. 55 c.

Le MISSEL IN FOLIO de la Société de Saint-Jean-l'Évangéliste, de Tournai, vient de paraître. Ce splendide volume, vrai chef-d'œuvre de typographie, enrichi de nombreuses vignettes, se recommande par la bonne disposition et la correction des textes. Prix broché 48 francs, reliures diverses, Lille, rue Royale, 26.

LISEZ LE JEUDI

LE MOUVEMENT FINANCIER

Moyennant

Par an
50
centimes

CINQUANTE CENTIMES PAR AN
ou reçoit

Par an
50
centimes

LE MOUVEMENT FINANCIER

Journal du Jeudi, grand format, le meilleur, le plus indépendant et le plus complet des journaux financiers. Le journal publie non-seulement la cote officielle, mais les cotes du marché en banque. Le lecteur y trouvera les conseils les plus sérieux et les meilleurs pour améliorer sa fortune et grossir son revenu.

Adressez son abonnement à M. le Directeur du MOUVEMENT FINANCIER, 26, rue Feydeau, à Paris.

LA SITUATION 4 francs par an.

Journal de grand format, le plus complet et l'un des plus anciens journaux financiers, le meilleur guide accrédité de l'épargne.

OFFRE GRATUITEMENT à toute personne qui s'abonne pour un an, une superbe prime d'argenterie, expédiée franco et à choisir, sur les articles suivants :

1^o Un service à café, composé de 6 cuillers, métal blanc argenté, modèle riche avec très-joli écriin ;

2^o Une magnifique timbale guillochée, argentée ;

3^o Un très-beau couvert de table, cuiller et fourchette, métal blanc argenté, genre riche.

Tous ces articles, d'argenterie de 1^{re} qualité, sortent de la grande maison d'orfèvrerie Adolphe Boulanger, de Paris; ils sont d'une valeur supérieure au prix d'abonnement.

Adressez 4 fr. en bon ou timbres-poste ; à l'administration du journal LA SITUATION, 33, rue Vivienne, à Paris.

LA ROUENNAISE

Compagnie d'assurances contre l'incendie

43^e année d'existence

VENTE

DE
4,000 ACTIONS

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

MM. LE SUEUR, magistrat, ancien avoué, président. — POUYER-QUERTIER, G. O. *, sénateur, ancien Ministre des finances. — BELLEST (Casimir), négociant, ancien Conseiller municipal de la ville de Rouen. — GONDRECOURT de LIGNY (Hirault de), *, directeur de l'octroi de Rouen. — FRÈRE (Henri), avocat à la Cour d'appel. — NETIEN, *, ancien maire de Rouen, ancien membre de l'Assemblée Nationale. — COUTURIER (Edouard), manufacturier. — DEGLATIGNY, manufacturier. — DELAFOND (Jules) fils aîné, négociant.

Directeur gérant : M. A. DESSEAUX.

LA ROUENNAISE, créée en 1837, a été transformée de Société d'assurances mutuelles en Compagnie à primes fixes, au capital de 4 millions de francs divisés en 8,000 actions de 500 fr. libérées d'un quart, soit de 125 fr.

Les 4,000 actions ci-dessus font partie des 8,000 composant le capital social et proviennent du groupe des fondateurs. Elles sont offertes au prix de

550 francs net à payer :

100 fr. en faisant la demande ;

200 fr. à la répartition ;

250 fr. du 1^{er} au 10 octobre 1880.

On peut évaluer des maintenant à 25 fr. environ par action le dividende de l'exercice courant (Voir la notice).

Les demandes seront reçues :

LE SAMEDI 24 JUILLET COURANT

A LA SOCIÉTÉ NOUVELLE

52, rue de Châteaudun, à Paris

A son BUREAU AUXILIAIRE, 13, rue des Halles.

A LA BANQUE NATIONALE

11, rue Le Pelletier, à Paris

En province, aux SUCCESSIONS de la SOCIÉTÉ NOUVELLE

Les formalités pour l'admission des actions à la cote officielle seront remplies.

On peut dès maintenant adresser les demandes par lettres accompagnées du premier versement.

4,500,000 fr. de lois à gagner. — Obligations de LA VILLE DE PARIS 1871.

Les 1/4 de ces obligations sont cédés payables 20 fr. par mois; en envoyant de suite un mandat-poste de 20 fr., on reçoit un titre qui donne droit aux intérêts, au prochain tirage et à 266 autres tirages où 100 millions de fr. sont affectés. L'acheteur jouit du titre comme s'il l'avait entièrement soldé; il recevra gratis et franco l'*Echo de la Bourse*, premier journal financier, paraissant 52 fois par an et publiant la liste de tous les tirages. S'adresser à M. Norbert Estibal, banquier, 400, rue de Richelieu, à Paris. Cette maison existe depuis 45 ans; elle se charge de tout ordre de Bourse, de l'achat et de la vente de toutes valeurs cotées ou non cotées, du paiement des coupons, d'avances sur titres, de la formation de toutes sociétés industrielles et des émissions de titres.

Plus d'**ASTHME**
SUFFOCATION
et TOUX
Indication gratis franco.
Ecrire à M. le C^{te} CLERY
à Marseille.

SANTÉ ET ENERGIE A TOUS
rendues sans médecine, sans purges et sans frais,
par la délicieuse farine de Santé dite :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, constipations, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse; diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdisse-

ments, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fétideuse en se levant ou après certains plats compromettants: oignon, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants. — 32 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castelluart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

N° 63,476 : M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N° 99,625. — Avignon, 18 avril 1876. Que Dieu vous rende tout le bien que vous m'avez fait. La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans. — J'avais des oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des

maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. Contre toutes ces angoisses, tous les remèdes avaient échoué, la Revalescière m'en a sauvé complètement. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Cure N° 98,614 : Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. Léon PUYCLET, instituteur à Chey-soux (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médicaments. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 23 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — La Revalescière chocolatée, en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus agités. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, Common, 23, rue Saint-Jean; GONDRAND, Basson, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épicer, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du Barry et C^o (limited), 8, rue Castiglione, Paris. (272)

CHEMINS DE FER DE L'ETAT
Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers.

DÉPARTS DE SAUMUR		ARRIVÉES A POITIERS		ARRIVÉES A ANGERS	
6 h. — matin.	10 h. 30 matin.	7 h. 40 soir.	11 h. 55 matin.		
8 h. 15 —		4 h. 51 —			
11 h. 35 —					
1 h. 17 soir.					
4 h. 55 —					
7 h. 50 —					

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 10 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 40.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 17 JUILLET 1880.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
	Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 %	85 50	»	40	Crédit Foncier colonial	410	»	»	C. gén. Transatlantique	595	10	»
3 % amortissable	87 25	»	25	Crédit Foncier, act. 500 fr.	1260	5	»	Canal de Suez	1172 50	15	»
4 1/2 %	115 75	»	25	Obligations foncières 1877	362	1	»	Société autrichienne	610	10	»
5 %	119 95	»	05	Obligations communales 1879	477	»	»	OBLIGATIONS.			
Obligations du Trésor	515	»	»	Obligat. foncières 1879 3 %	474	2	»	Est	387 25	»	»
Obligations du Trésor nouvelles	512	»	2	Soc. de Crédit ind. et comm.	730	5	»	Midi	387	»	»
Dép. de la Seine, emprunt 1857	291	»	1 50	Crédit mobilier	622 50	2 50	»	Nord	390	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	515	»	»	Crédit Foncier d'Autriche	755	2 50	»	Orléans	387	»	»
— 1865, 4 %	532	»	3	Est	752 50	2 50	»	Ouest	388 50	»	»
— 1869, 3 %	407	»	1	Paris-Lyon-Méditerranée	1365	5	»	Paris-Lyon-Méditerranée	390	»	»
— 1871, 3 %	397 50	»	50	Midi	1025	»	15	Paris (Grande-Ceinture)	388 50	»	»
— 1875, 4 %	520	»	»	Nord	1600	»	»	Paris-Bourbonnais	385	»	»
— 1876, 4 %	520	»	1	Orléans	1220	»	»	Canal de Suez	571	»	»
Banque de France	3450	»	»	Ouest	807 50	3 75	»				
Comptoir d'escompte	975	»	»	Compagnie parisienne de Gaz	1330	5	»				

SOCIÉTÉ NATIONALE
D'EXPLOITATIONS DE MINES

AU CAPITAL SOCIAL DE 60 Millions de francs
Divisé en cent vingt mille Parts d'intérêts
(SOCIÉTÉ CIVILE)
Met en vente 60,000 Parts de 500 francs au prix de 625 francs l'une.

Aluminium, Antimoine, Argent, Barite, Cobalt, Cuivre, Étain, Fer, Manganèse, Mercure, Nickel, Or, Ocre, Plomb argentifère, Soude, Spath fluor, Zinc, etc.

La SOCIÉTÉ NATIONALE D'EXPLOITATIONS DE MINES est placée sous le haut patronage de deux cents membres pris dans les sociétés sociales.

Le rôle du Comité de Patronage est de soutenir de son appui moral une œuvre d'un grand intérêt pour le pays.

Président du Comité de Patronage :

M. le Vice-Amiral CHOPART, Grand-Croix de la Légion-d'Honneur, membre du Conseil de l'Ordre, etc.

Vice-Présidents :

MM. Son Altesse Royale le Prince Philippe DE BOURBON;
Le Prince DE LUCINGE et DE FAUCIGNY;
S. E. le Duc D'ALBE et DE BERWICK, Grand d'Espagne de première classe, Grand-Croix de la Légion-d'Honneur.

Délégués du Comité de Patronage :

M. le Vice-Amiral vicomte de CHABANNES CURTON LA PALISSE, Vice-Président de la Société d'Encouragement pour l'Industrie Nationale, Grand-Officier de la Légion-d'Honneur, ancien Membre du Conseil de l'Ordre de la Légion-d'Honneur, Grand-Croix des Ordres de Saint-Maurice et Saint-Lazare, d'Isabelle-la-Catholique, de Sainte-Anne de Russie, du Medjidié, etc., etc.

M. Hector-Denis DUBOIS, négociant, ancien président du Conseil d'administration des Sociétés de Secours Mutuels, ancien président du Conseil d'administration de l'Union de Crédit Mutuel Commercial, membre de plusieurs autres Sociétés Philanthropiques, membre de plusieurs Chambres syndicales.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président :

M. OZENNE, ancien Secrétaire Général du Ministère du Commerce, ancien Ministre, Grand-Officier de la Légion-d'Honneur, etc., etc.

Membres :

MM.
Le général de division DE BONNEMAINS, Grand-Croix de la Légion-d'Honneur, etc.;
CARTELLIER, Jurisconsulte et Economiste;
Edme CHEVILLOTTE, ancien Colonel d'artillerie, ancien Directeur de l'artillerie, à Lorient, Commandeur de la Légion-d'Honneur, Chevalier de l'Ordre du Bain, etc.;
DARQUIE, propriétaire de Mines;
GAUTHIER, propriétaire de Mines;

Son Altesse Sérénissime le Prince DE LA TOUR D'AUVERGNE-BOULLON;

PÉRIGORD, duc DE MONTMORENCY, propriétaire; NADAULT DE BUFFON, Président de la Société des Sauveteurs Hospitaliers Bretons, ancien Avocat général près la Cour d'appel de Rennes, Président de Chambre honoraire, officier de l'Instruction publique, officier de la Légion-d'Honneur, Grand-Croix de plusieurs Ordres;

PAULET aîné, propriétaire de Mines;
REGIS-VIERNE, négociant;
Le marquis DE VIRIEU, propriétaire;
VIRLET D'Aoust, ingénieur civil des Mines, Chevalier de la Légion-d'Honneur, Croix-d'Or du Sauveur de la Grèce, membre de plusieurs Sociétés savantes, etc.

La Société est formée pour l'exploitation de Mines métalliques situées en France, dans la Lozère, l'Ariège, les Vosges, Sainte-Marie-aux-Mines, en Espagne, en Portugal, en Italie, etc.

Les Mines sont apportées à la Société franchises et quittes de toutes dettes ou hypothèques.

Elles n'ont été admises qu'après les vérifications et examens minutieux d'ingénieurs nombreux et renommés.

L'énumération des Mines constituant la propriété de la Société se trouve avec les rapports des ingénieurs, donnant le revenu aussi consciencieux que possible de chaque Mine, dans des documents tenus à la disposition du public.

Les Rapports des ingénieurs approuvés par les sociétés de la science évaluent, après de fortes réductions, les revenus annuels de l'exploitation de ces Mines à des sommes bien supérieures à cent millions de francs. Mais, en ne prélevant qu'une

faible partie de ces évaluations, on est fondé à dire que le produit atteindra et même dépassera annuellement le capital social.

CONDITIONS DE LA SOUSCRIPTION

250 francs en souscrivant;
125 — le 1^{er} août 1880;
125 — le 1^{er} octobre;
125 — le 1^{er} janvier 1881.

On souscrit au Siège de la Société, 10, rue de la GRANGE-BATELIERE, Paris.

La cote officielle sera demandée.

On souscrit, sans frais, chez M. NORBERT ESTIBAL, banquier, 100, rue de Richelieu, à Paris.

Tous coupons échus ou à échoir et toutes valeurs cotées sont reçus en paiement N. E.

Les preneurs de titres n'ont qu'à remplir le Bulletin ci-dessous et l'adresser avec le premier versement de 250 francs.

BULLETIN D'ACHAT

Je soussigné demeurant à _____ déclare acheter au prix de 625 fr. _____ parts de 500 francs de la SOCIÉTÉ NATIONALE D'EXPLOITATIONS DE MINES, conformément au prospectus de vente.

Je verse à l'appui de ma demande la somme de _____ de _____ m'engageant en outre à effectuer les versements ultérieurs.

Le _____ 1880.

D'un acte sous signatures privées, en date, à Saumur, du cinq juillet mil huit cent quatre-vingt, enregistré à Saumur, le même jour, folio 58, verso, case 2.

Entre : 1^o M. BÉMY CHANLOUINEAU, négociant, demeurant à Angers; 2^o M. Gustave MAURICE, négociant, demeurant à Saumur;

Il résulte que la Société en nom collectif, contractée entre eux, pour le commerce des nouveautés, par acte sous signatures privées, en date du trois août mil huit cent soixante-quinze, enregistré à Saumur, le vingt-trois août de la même année, folio 107, verso, case 9, sera, d'un commun accord entre les parties, purement et simplement résiliée, à compter du premier août mil huit cent quatre-vingt.

Et que M. Maurice est chargé de la liquidation de ladite Société.

Pour extrait : G. MAURICE.

A LOUER
PRÉSENTEMENT,
MAISON

Située à Saumur, RUE DE LA TONNELLE, Actuellement occupée par M. Courtet, négociant. S'adresser à M. COURTET. (553)

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

UNE MAISON

Située à Saumur, rue du Temple, n° 18,

Appartenant à M. Brazille.

Cette maison comprend :

Au rez-de-chaussée, salon, corridor, écurie, bûcher, lieux d'aisances à côté, cuisine, salle à manger, escalier desservant la maison;

Au premier étage, cinq chambres tapissées et lambrissées; cheminée en marbre dans le salon, la salle à manger et trois des chambres au premier;

Trois greniers et une grande mansarde sur le tout;

Et UNE VIGNE, au Pont-Fouchard.

S'adresser à M^e MÉHOUS, notaire, et à M^e BOURASSEAU, huissier, à Saumur. (415)

UN MÉNAGE demande une place : le mari comme jardinier, la femme pour le service de la basse-cour. S'adresser au bureau du journal.

LA NATIONALE

Compagnie d'Assurances sur la Vie
ÉTABLIE A PARIS, RUE DE GRAMMONT ET RUE DU QUATRE-SEPTEMBRE, 18
Anciennement Compagnie Royale

FONDS DE GARANTIE : 175 MILLIONS

ASSURANCE EN CAS DE DÉCÈS POUR LA VIE ENTIÈRE
Participation dans les bénéfices de la Compagnie

RENTE VIAGÈRE IMMÉDIATE OU DIFFÉRÉE

Capitaux payés aux décès des Assurés depuis l'origine de la Compagnie... 52,688,327 fr.

Arrérages payés aux Rentiers... 162,493,388 fr.

Bénéfices payés aux Assurés en cas de décès pour la vie entière... 24,769,374 fr.

S'adresser pour les renseignements, à Saumur, à M. CORNILLEAU; à Angers, à M. PINEAU; à Cholet, à M. PINEAU; à Baugé, à M. MAILLET; à Beaufort, à M. SACHET; à Segré, à M. PAYSAN. (297)

M. GILBERT-FAUVEL, de Beaulieu, demande un apprenti.

LE CONSEILLER DE L'ÉPARGNE

Propriété de la BANQUE GÉNÉRALE DES INTÉRÊTS FRANÇAIS
Sera adressé gratuitement tous les Dimanches, et pendant une année, à titre d'essai, à toute personne qui justifiera de sa qualité d'Abonné au Journal Conservateur.

Adressez les demandes à M. le Directeur, 177, Boulevard St-Germain, Paris.

GUÉRISON INSTANTANÉE DES
NÉURALGIES, MIGRAINES
Maux de dents
de tête et d'oreilles

PAR LE
Spasalgique-Maréchal
2 fr. le flacon, dans toutes les bonnes pharmacies.

Dépôt chez M. NORMANDINE, pharmacien à Saumur.

LE CRÉDIT PARISIEN

Société anonyme. Capital 8 millions.
REÇOIT LES FONDS EN DÉPÔT
AUX CONDITIONS SUIVANTES :

à vue... 3 65 0/0 par an
à six mois... 4 0/0 —
à un an... 4 50 0/0 —

MINIMUM DU DÉPÔT : 200 FRANCS
La Société se charge également de toutes les opérations de Bourse et de Banque, achats et ventes de titres, etc.
Siège social : 30, avenue de l'Opéra, Paris.
Saumur, imprimerie P. GODET.